

Fréhel le 12 décembre 2017

A l'attention de :

6 rue de la vieille côte
22240 FREHEL
Contact : remi.loyer@orange.fr
Gsm : 06 84 63 86 21
www.initiativecapfrehel.fr

Mme Michèle MOISAN
Maire
Place de Chambly
22240 FREHEL

Objet : **Sollicitation d'une réunion de concertation**

Madame la Maire,

La réunion avec les services de l'Etat le 24 juillet dernier, sous l'égide de Mr le Sous-Préfet de Dinan, a ouvert la voie pour approfondir le projet de réhabilitation à Fréhel des sites Courcoux et Le Routin en parc de loisirs (phases 1 et 2).

Forts de cette ouverture nous avons mobilisé nos partenaires et prestataires (bureau d'études environnementales, architecte, bureau d'études techniques VRD, cabinet d'ingénierie touristique, juristes, financiers) : **les questions du stationnement et de l'accessibilité au site à partir de la RD 34 apparaissent désormais comme prioritaires.**

Nos conseils ont envisagé **plusieurs hypothèses que nous souhaitons soumettre à la concertation avec les acteurs publics décideurs.**

A l'issue de cette concertation, les solutions qui seraient retenues nous permettraient alors de créer la société porteuse du projet dans les meilleurs délais, afin de financer l'ensemble des études d'approfondissement et d'instruire les demandes d'autorisations administratives.

C'est pourquoi, pour faire suite à nos discussions, nous sollicitons de votre part l'organisation d'une réunion entre les représentants de la municipalité de Fréhel, les autres acteurs publics concernés (Conseil Départemental, Dinan Agglomération, DREAL, DDTM notamment), nous-mêmes et nos conseils (architecte et bureaux d'études).

Comme nous en avons discuté, idéalement cette réunion pourrait se tenir **1^{ère} quinzaine de février.**

Dans l'attente de votre proposition de dates, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Rémi LOYER, Président
Initiative Cap Fréhel



P.J. : lettre Pierre Charron SA du 13-12-2017 pour sollicitation d'une réunion de concertation